

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DLH 59 Subventions (622 000€) à 5 associations participant à l'information des parisiennes et parisiens sur le logement et l'habitat et améliorant l'accès aux droits - 2 conventions triennales

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021 par lequel la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 5 associations des parisiennes et parisiens sur le logement ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission.

Délibère :

Article 1 : Il est attribué une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2021, au bénéfice des organismes pour la réalisation des missions et projets présentés ci-dessous :

N° Paris Asso	N° demande de subvention	Nom du bénéficiaire de la subvention	Siège de l'organisme	Missions/ projets proposés	Montant de la subvention de fonctionnement	Modalités de partenariat
21199	2021_08223	Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75)	46 bis boulevard Edgar Quinet 75014 Paris	Informers les parisiennes et parisiens en matière d'habitat et de logement et contribuer à l'amélioration de l'accès aux droits	516 000 €	Convention triennale 2021 - 2023 / subvention au titre de la première année
19255	2021_08287	CONSOMMATION LOGEMENT CADRE DE VIE UNION DEPARTEMENTALE DE PARIS (CLCV)	29 rue Alphonse Bertillon 75015 PARIS	Informers par un service de proximité les locataires, propriétaires, usagers dans le domaine du logement, de la consommation et des problématiques sociétales, environnementales, défendre leurs intérêts et améliorer l'accès aux droits	15 000 €	Subvention annuelle
54682	2021_08196	FEDERATION DU LOGEMENT DE PARIS (FLP)	62 boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS	Informers les locataires et propriétaires parisiens et améliorer l'accès aux droits	15 000 €	Subvention annuelle
24162	2021_08231	SYNDICAT DU LOGEMENT ET DE LA CONSOMMATION SLC (SLC)	4 place de la Porte de Bagnole 75020 Paris	Informers et défendre les droits et intérêts des locataires et résidents en matière d'habitat, d'urbanisme, de cadre de vie et de consommation	15 000 €	Subvention annuelle
28241	2021_08197	Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP)	5 rue Leblanc 75015 PARIS	Améliorer la connaissance relative au niveau et à l'évolution des loyers parisiens et collecter et analyser les données permettant d'établir les loyers de référence nécessaires à l'encadrement des loyers à Paris	61 000 €	Convention triennale 2021 - 2023 / subvention au titre de la première année
					622 000 €	

Article 2 : Le versement des subventions mentionnées à l'article 1 au bénéfice de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 75) et de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP) est subordonné à la conclusion avec chacun des deux organismes d'une convention triennale de fonctionnement présentée respectivement en annexes 1 et 2 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris est autorisée à signer.

Article 3 : Les dépenses correspondantes sont imputées, à hauteur de 622 000€ sur le budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris et suivants.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO